

Séance
ordinaire du 20
août 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU VINGTIÈME (20^e) JOUR
DU MOIS D'AOÛT DEUX-MIL-DIX-HUIT (2018) À COMPTER DE 20 h 30 À LA
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Trois (3) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général, directeur des ressources humaines et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents, messieurs Marc Després de la Télévision de La Mitis et Pierre Michaud, du journal L'Avantage.

MOMENT DE RÉFLEXION

18.08.387

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

18.08.388

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 juillet 2018.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ⌘ Comptes réguliers : 280 234.11 \$
 - ⌘ Comptes préautorisés : 694 371.43 \$

ADMINISTRATION

5. Adoption du règlement 2018-1392 abrogeant et remplaçant le règlement 2018-1351 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Joli.
6. Appui de la Ville de Mont-Joli au projet de développement des organismes Moisson du Bas-Saint-Laurent dont fait partie Moisson Mitis.

FINANCES

7. Autorisation de versement de dons.
8. Adoption du règlement 2018-1393 abrogeant et remplaçant le règlement 2018-1383 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la ville.
9. Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires révisées 2018 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Mont-Joli.
10. Autorisation de versement d'une subvention dans le cadre du règlement 2017-1372 instituant deux programmes de soutien à la rénovation.
11. Autorisation de versement d'une subvention dans le cadre du règlement 2017-1372 instituant deux programmes de soutien à la rénovation.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

12. Ratification d'embauche au stade du centenaire.

LOISIRS

13. Autorisation de pont payant au profit du Hockey mineur de Mont-Joli.
14. Autorisation de versement d'une compensation aux aides-moniteurs du camp de jour 2018.
15. Autorisation de remboursement pour les déplacements de la coordonnatrice du camp de jour.
16. Adjudication d'un contrat pour une animation dans le cadre des journées de la culture.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

17. Autorisation d'inscription à la formation pompier 1 pour 5 recrues pompiers.
18. Autorisation d'inscription à la formation pompier 2.
19. Autorisation d'inscription à des formations d'auto-sauvetage et de matières dangereuses.
20. Adjudication d'un mandat pour une étude géotechnique à la firme Englobe dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle caserne.

TRAVAUX PUBLICS

21. Adjudication d'un contrat pour l'acquisition de compteurs d'eau.
22. Ratification d'achat de matériel aqueduc et égout pour le service des travaux publics.

URBANISME

23. Adoption du procès-verbal de la consultation publique pour le projet de règlement 2019-1388 modifiant divers éléments du règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme.
24. Consultation publique du projet de règlement 2018-1389 modifiant divers éléments du règlement de zonage 2009-1210
25. Adoption du second projet de règlement 2018-1389 modifiant divers éléments du règlement de zonage 2009-1210.

26. Adoption du procès-verbal de la consultation publique pour le projet de règlement 2019-1390 modifiant le règlement de lotissement.
27. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 1^{er} août 2018 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
28. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2010-1226 sur les PIIA - pour le 1437, boulevard Jacques-Cartier.
29. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Daniel Gaudreault (9267-7327 Québec inc.).
30. Affaires nouvelles
31. Période de questions.
32. Clôture et levée de l'assemblée.

18.08.389 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUILLET 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juillet à 20 h 30;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 16 juillet 2018 à 20 h 30 en sa forme et teneur.

18.08.390 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 280 234.11 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 694 371.43 \$.

ADMINISTRATION

18.08.391 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-1392 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2018-1351 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2018-1392 abrogeant et remplaçant le règlement 2018-1351 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Joli.

Le projet de règlement présente les principes et les valeurs éthiques retenues à savoir : l'intégrité, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect envers les autres employés, les élus et les citoyens, la loyauté envers la Ville, la recherche de l'équité et l'honneur rattaché aux fonctions d'employés.

Sont également présentés les règles d'éthiques et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Joli, les règles de conduite concernant les conflits d'intérêts, l'utilisation des ressources de la Ville, l'utilisation ou communication de renseignements confidentiels, l'utilisation ou communication de renseignements lors d'activité de financement politique, l'abus de confiance et la malversation. Les mécanismes de prévention, le manquement et les sanctions ainsi que l'après-mandat.

Il n'y a pas eu de modification entre le dépôt du projet de règlement et son adoption.

18.08.392

APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES ORGANISMES MOISSON DU BAS-SAINT-LAURENT DONT FAIT PARTIE MOISSON MITIS

CONSIDÉRANT QUE le projet des huit (8) organismes de Moisson du Bas-Saint-Laurent dont fait partie Moisson Mitis afin d'assurer une meilleure distribution alimentaire sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT QUE ces organismes à but non lucratif sont bien outillés pour aider les personnes les plus vulnérables de notre société;

CONSIDÉRANT l'insuffisance de revenu des utilisateurs de la banque alimentaire due à des conditions temporaires ou à des conditions permanentes (maladie chronique, maladie mentale, etc.) et le soutien à long terme qui doit leur être offert par les organismes Moisson;

CONSIDÉRANT QUE malgré la mobilisation de plusieurs instances, les demandes d'aide ne cessent de s'accroître;

CONSIDÉRANT QUE les banques alimentaires consacrent une grande partie de leur temps à trouver des fonds pour maintenir leurs engagements dans la lutte à l'insécurité alimentaire pour récupérer, partager et nourrir;

CONSIDÉRANT le soutien d'urgence offert par les organismes Moisson du Bas-Saint-Laurent à des personnes qui traversent une période difficile en leur fournissant des aliments de qualité en quantité suffisante;

CONSIDÉRANT QUE les organismes Moisson doivent innover pour renforcer le filet de sécurité alimentaire et que le programme de récupération en supermarchés (PRS) est une solution qui leur permet de relever ce défi;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration des entrepôts et des équipements des organismes Moisson contribueront à accueillir adéquatement les usagers de la banque alimentaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'appuyer le projet régional de Moisson Mitis, Moisson Vallée Matapédia, Moisson Rimouski-Neigette et Moisson Kamouraska, auprès du programme FARR (Fonds d'appui au rayonnement des régions), afin d'améliorer leurs installations et d'acquérir de l'équipement pour assurer une meilleure distribution alimentaire auprès des gens dans le besoin de leur territoire.

FINANCES

18.08.393

AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
Fête des voisins	quartier no 2	prêt de tables et de chaises
CLAC	Entremets et mots	3 cartes à 100\$

18.08.394 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-1393 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2018-1383 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉS DE LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2018-1393 abrogeant et remplaçant le règlement 2018-1383 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville. Ce règlement édicte la tarification pour la location ou l'utilisation des installations sportives (piscine, aréna), des salles communautaires, de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers, la tarification pour l'émission des différents permis par le service de l'urbanisme ainsi que la tarification de différents services exécutés par le service des travaux publics.

Il n'y a eu aucune modification entre le dépôt du projet de règlement et son adoption.

18.08.395 DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2018 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a produit le rapport d'approbation pour les prévisions budgétaires révisées pour l'année 2018 de l'Office Municipal d'Habitation de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires approuvées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de contribuer au déficit anticipé de l'OMH représentant un montant de 82 944 \$ pour la Ville de Mont-Joli et abroge la résolution 18.06.309.

18.08.396 AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT 2017-1372 INSTITUANT DEUX PROGRAMMES DE SOUTIEN À LA RÉNOVATION

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Louis-Marie Lavoie a exécuté les travaux du 1546, boulevard Jacques-Cartier, et ce, conformément à la résolution 17.06.337 adoptée par le conseil municipal le 19 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice en bâtiment, madame Marie-Claude Delorme confirme que la réalisation de ce projet a respecté intégralement le règlement 2017-1372;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une subvention de 5 000 \$ à monsieur Louis-Marie Lavoie pour des travaux de réfection de façade du 1546, boulevard Jacques-Cartier tel que prévu aux articles 5.1 et suivant du règlement 2017-1372.

18.08.397 AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT 2017-1372 INSTITUANT DEUX PROGRAMMES DE SOUTIEN À LA RÉNOVATION

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Marc Fortin a exécuté les travaux du 1521, boulevard Jacques-Cartier, et ce, conformément à la résolution 17.12.628 adoptée par le conseil municipal le 18 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice en bâtiment, madame Marie-Claude Delorme confirme que la réalisation de ce projet a respecté intégralement le règlement 2017-1372;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une subvention de 5 000 \$ à monsieur Marc Fortin pour des travaux de réfection de

façade du 1521, boulevard Jacques-Cartier tel que prévu aux articles 5.1 et suivant du règlement 2017-1372.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

18.08.398 RATIFICATION D'EMBAUCHE AU STADE DU CENTENAIRE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'embauche de monsieur Maurice Dubé à titre de journalier au Stade du centenaire.

Monsieur Dubé est entré en fonction le 6 août dernier. Il aura le statut d'employé en probation et bénéficiera des conditions de travail prévues à la *Convention collective de travail des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN)*.

LOISIRS

18.08.399 AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DU HOCKEY MINEUR DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le Hockey mineur de Mont-Joli à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 18 octobre 2018 de 8 h à 17 h.

Les bénévoles seront installés aux intersections Doucet/Lindsay, Jacques-Cartier/Lavoie, Poirier/Villeneuve, des Érables/Doucet et le boulevard Jacques-Cartier/Rioux.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

18.08.400 AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE COMPENSATION AUX AIDES-MONITEURS DU CAMP DE JOUR 2018

CONSIDÉRANT l'excellent travail accompli par les aides-moniteurs bénévoles du Camp de Jour 2018;

CONSIDÉRANT la pratique établie au Camp de Jour consistant à leur offrir un montant forfaitaire à la fin de la saison;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité de verser une somme établie selon la durée de leur implication aux personnes suivantes :

- | | |
|-------------------|--------|
| • Emmy Robinson | 125 \$ |
| • Sarah Caron | 125 \$ |
| • Roxanne Rouleau | 150 \$ |

Cette dépense totalisant 400 \$ remise en billets-cadeaux de la Chambre de Commerce et Industrie est prévue au budget du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

18.08.401 AUTORISATION DE REMBOURSEMENT POUR LES DÉPLACEMENTS DE LA COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le versement d'un montant de 100 \$ en compensation des déplacements que la Coordinatrice du camp de jour doit faire dans le cadre de son travail.

18.08.402 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR UNE ANIMATION DANS LE CADRE DES JOURNÉES DE LA CULTURE

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser les frais pour une activité pour les 4 à 7 ans qui sera présentée le vendredi 28 septembre 2018, par madame Monique Dubé, intitulée « Animation Myrtille», et ce, au montant de 459.90 \$ incluant les taxes et le déplacement.

Cette dépense est prévue au budget du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

18.08.403 AUTORISATION D'INSCRIPTION À LA FORMATION POMPIER 1 POUR 5 RECRUES POMPIERS

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'inscription de cinq (5) recrues pompiers suivantes à la formation Pompier 1 dispensée par la MRC de La Mitis.

- Madame Kathleen Dubé
- Monsieur Alexandre Hallé
- Monsieur Claude Gagnon
- Monsieur Anthony Rousseau
- Monsieur Cédric Tremblay

Le coût des inscriptions est assuré par le programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du ministère de la Sécurité publique du Québec.

18.08.404 AUTORISATION D'INSCRIPTION À LA FORMATION POMPIER 2

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les inscriptions de messieurs Serge Richard et Olivier Roussel à la formation Pompier 2 donnée par le Cegep de Rimouski débutant le 27 août prochain pour un montant de 1 072.70\$ par participant.

18.08.405 AUTORISATION D'INSCRIPTION À DES FORMATIONS D'AUTO-SAUVETAGE ET DE MATIÈRES DANGEREUSES

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise, monsieur Serge Richard, à suivre une formation d'auto-sauvetage au montant 85,60 \$ ainsi qu'une formation sur les matières dangereuses au coût de 523,75 \$ offertes par la MRC de La Mitis. Le coût de ces inscriptions est assuré par le programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du ministère de la Sécurité publique.

18.08.406 ADJUDICATION D'UN MANDAT POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE À LA FIRME ENGLOBE DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat à la firme Englobe pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle caserne, et ce, au montant forfaitaire de 5 860\$ plus les taxes.

TRAVAUX PUBLICS

18.08.407

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ACQUISITION DE COMPTEURS D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a effectué un appel d'offres pour la fourniture de compteur d'eau et d'équipement de relève;

CONSIDÉRANT QUE le service du greffe a reçu trois (3) soumissions pour ce contrat à savoir :

- Les compteurs Lecompte Ltée 127 677.40 \$ avant taxes
- Réal Huot inc. 120 525.85 \$ avant taxes
- Pégase construction inc. 199 074.95 \$ avant taxes

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire Lecompte a déposé une soumission jugée non conforme en raison d'une non-conformité majeure;

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission et les recommandations du directeur du service des travaux publics et du service de gestion contractuelle de l'Union des municipalités du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser l'adjudication du contrat à la firme Réal Huot inc. pour l'achat de compteurs d'eau et d'équipement de relève au montant de 120 525.85 \$ plus les taxes.

18.08.408

RATIFICATION D'ACHAT DE MATÉRIEL AQUEDUC ET ÉGOUT POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a effectué un appel d'offres pour la fourniture de matériel aqueduc et égout;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a reçu deux (2) soumissions pour ce contrat à savoir :

- Réal Huot inc. 22 052.87 \$ taxes incluses
- Wolsely 23 676.15 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission et les recommandations du surintendant du service des travaux publics;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'achat de matériel aqueduc et égout pour le service des travaux publics à la firme Réal Huot inc., et ce, au montant de 22 052.87 \$ incluant les taxes.

URBANISME

18.08.409

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2019-1388 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT 2009-1209 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce projet a été adopté le 16 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de ce règlement a été adopté le 16 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a fait l'objet d'une séance publique d'information tenue le 20 août 2018 à 20 h 30 par la conseillère Annie Blais et que personne ne s'y est opposé;

POUR CES MOTIFS le règlement 2018-1388 sera entériné à la séance du 4 septembre 2018.

18.08.410

CONSULTATION PUBLIQUE DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-1389 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal peut modifier son plan d'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1, article 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté un règlement de zonage le 7 juillet 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de cette modification est d'assurer la concordance avec les modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement de la MRC relativement à l'érosion côtière, aux limites du périmètre urbain ainsi qu'à la répartition des zones prioritaires et différées d'aménagement. L'amendement a aussi pour but de ne plus exiger qu'un véhicule commercial en stationnement sur un terrain résidentiel appartienne au propriétaire dudit terrain. Un autre objectif est de modifier les limites de la zone 330 (IST) et les marges prescrites pour cette zone dans le cadre du projet de nouvel aréna. De plus, il vise à permettre l'usage Autres cultures du sol et des végétaux dans la zone 409 (HMD) ainsi que la modification de hauteur des bâtiments accessoires isolés;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en ce sens dans l'édition du 25 juillet 2018 du Journal l'Avantage;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une séance publique d'information tenue le 20 août 2018 à 20 h 30 par la conseillère Annie Blais et que personne ne s'y est opposé;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le second projet de règlement 2018-1388 modifiant divers éléments du règlement de zonage 2009-1210.

18.08.411

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2018-1389 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de règlement 2018-1389 qui assurera la concordance entre les modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement de la MRC relativement à l'érosion côtière, aux limites du périmètre urbain ainsi qu'à la répartition des zones prioritaires et différées d'aménagement ainsi que la modification des modalités de hauteur des bâtiments accessoires, la non-exigence qu'un véhicule commercial stationné sur un terrain résidentiel appartienne au propriétaire du terrain, la modification de la zone 330 (IST), permettre l'usage d'autres cultures du sol et des végétaux dans la zone 409 (HMD).

18.08.412

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2019-1390 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce projet a été adopté le 16 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de ce règlement a été adopté le 16 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a fait l'objet d'une séance publique d'information tenue le 20 août 2018 à 20 h 30 par la conseillère Annie Blais et que personne ne s'y est opposé;

POUR CES MOTIFS le règlement 2018-1390 sera entériné à la séance du 4 septembre 2018.

18.08.413

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 1^{ER} AOÛT 2018 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 1^{er} août 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion mercredi 1^{er} août 2018 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- L'émission de 74 permis de rénovation pour une valeur de 2 405 964 \$.
- L'émission de 10 permis de construction pour une valeur de 295 600 \$.
- Deux demandes de dérogations mineures.
- Une demande de PIIIA.

18.08.414

Alain

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2010-1226 SUR LES PIIA - POUR LE 1437, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée par madame Linda Lavoie propriétaire de l'immeuble situé au 1437, boulevard Jacques-Cartier pour l'installation de deux enseignes;

CONSIDÉRANT les documents déposés par le propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est situé dans la zone 424 (MTF) et est soumis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE les enseignes de type « light box » sont prohibées sur la façade du bâtiment et qu'elles ne sont acceptables que lorsqu'elles sont de type autonome;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil refuse la demande de madame Lavoie dans le cadre du règlement sur les PIIA .

18.08.415

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – DANIEL GAUDREULT (9267-7327 QUÉBEC INC.)

CONSIDÉRANT le fort potentiel agricole de la propriété et des propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT QU'une entreprise d'élevage de bovins de boucherie et de chevaux de course est exploitée sur cette propriété;

CONSIDÉRANT les besoins de l'entreprise pour faire connaître ses produits;

CONSIDÉRANT le caractère temporaire des activités;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne prévoit aucun morcellement de propriété;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage autorise les usages temporaires de récréation commerciale dans les zones à dominance autre que résidentielle;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole, d'espace vacant permettant ce type d'usage temporaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal appuie la demande d'autorisation déposée par monsieur Daniel Gaudreault portant sur les lots 3 755 128 et 3 755 129 du Cadastre du Québec pour la tenue de courses de chevaux, de façon temporaire, soit de 2 à 4 évènements d'une journée par année.

18.08.416 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

18.08.417 PÉRIODE DE QUESTIONS

Avant la période de question, monsieur le Maire tient à féliciter l'organisation du tournoi de soccer de Mont-Joli ainsi que l'Association du Baseball mineur pour les activités qui se sont tenues la fin de semaine dernière.

Monsieur Gaétan Morissette demande pourquoi les séances se tiennent à 20h30 plutôt qu'à 20h et est-ce qu'il y aura un changement d'heure éventuellement.

Monsieur Gilles Lavoie répond que cette pratique a lieu depuis très longtemps et que comme le conseil tient son caucus avant la séance, l'heure actuelle demeurera.

Monsieur Morissette demande si le baseball mineur de Price a fait une demande à la Ville pour ses terrains.

Monsieur Soucy répond qu'il n'a pas les informations nécessaires pour répondre à cette question.

Monsieur Morissette veut savoir si il y aura un développement qui sera fait pour des logements à prix moyen.

Monsieur Soucy mentionne que ce dossier avance très bien.

Monsieur Morissette demande si l'implantation des compteurs d'eau sera faite également dans les maisons.

Monsieur Joël Harrisson répond que pour le moment il s'agit des industries, commerces et industries plus un échantillonnage de 60 résidences.

Monsieur Morissette mentionne que lors de la dernière grosse pluie, le viaduc s'est encore rempli d'eau.

Monsieur Harrisson mentionne que le viaduc s'est vidé plus rapidement qu'à l'habitude est ce parce que la Ville a investi tout près de 200 000\$ pour le nettoyage de différentes conduites dans la ville. Il mentionne qu'actuellement les pluies que nous recevons sont plus abondantes qu'à la normal et que des récurrences de 50 ans sont maintenant plus rapide.

Monsieur Morissette mentionne que l'affichage de certaines attractions à Mont-Joli est défaillant comme le circuit des fresques et l'exposition de la Petite Gare.

Monsieur Soucy mentionne qu'effectivement il y a place à amélioration.

18.08.418 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 07, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière

